



COMITÉ FLÉCHETTES DE CÔTE-D'OR

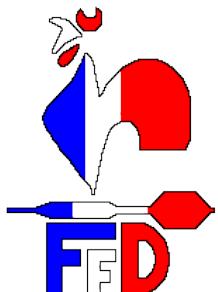
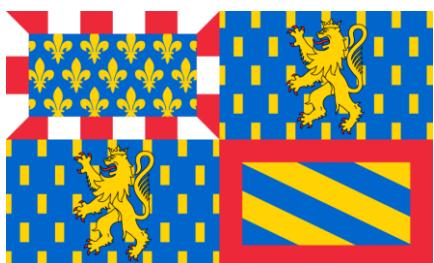
REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT



L'officiel MAJ octobre 2025



[Page Facebook :](#) Comité de fléchettes traditionnelles de Côte d'Or

[Site internet :](#) <https://dartsdelauxois7.webnode.fr/comite-de-flechettes-traditionnelles-de-cote-dor/>

[Mail du Comité :](#) comiteflechettescotedor@gmail.com

[Siège social :](#) 1 Rue du Bas, 21150, BUSSY-LE-GRAND

[Contacts :](#) 07 71 67 38 94 – 09 54 07 79 94

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu en AGE le samedi 11 octobre 2025



■ MEMBRES DU BUREAU DU COMITÉ DE CÔTE D'OR

PRÉSIDENT

ANGE LEGUAY
2 IMPASSE DES ACACIAS
21150 MARIGNY-LE-CAHOUËT
07 71 67 38 94 / 09 54 07 79 94
comiteflechettescotedor@gmail.com

VICE-PRÉSIDENT

[poste à pourvoir]

DIRECTEUR SPORTIF

PIERRE RUIZ
2 IMPASSE DE LA PRIELLE BÂT. LA CERISAIE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
06 19 41 40 45
directionsportive.cdo@gmail.com

DIRECTRICE SPORTIVE ADJOINTE

AURÉLIE DUDON
2 IMPASSE DE LA PRIELLE BÂT. LA CERISAIE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
06 86 35 99 49
dudon.aurelie@orange.fr

TRÉSORIER

MATHIEU MARQUES
4 RUE AUX SŒURS
21110 IZEURE
06 63 03 06 97 / 09 79 10 79 95
mathieu.marques6@orange.fr

TRÉSORIER ADJOINT

[poste à pourvoir]

SECRÉTAIRE

[poste à pourvoir]

REPRÉSENTANT DES JEUNES [- 26 ANS]

CÉLIAN CARON
3 RUE EN VELÉE
21150 POUILLENAY
06 02 12 17 69
celiancaron62@gmail.com

RESPONSABLE HANDISPORT

[poste à pourvoir]

REPRÉSENTANTE DES FÉMININES

AURÉLIE DUDON
2 IMPASSE DE LA PRIELLE BÂT. LA CERISAIE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
06 86 35 99 49
dudon.aurelie@orange.fr

JUGE ARBITRE

[poste à pourvoir]

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

[poste à pourvoir]

■ AUTRES COMPOSITIONS DU COMITÉ DE CÔTE D'OR

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE ET OSTÉOPATHE PARTENAIRE DU COMITÉ

DOCTEUR THIBAUT CHARLES

VILLA RAMEAU
13 RUE DU HUIT MAI
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
03 80 92 38 50

OPTICIENS PARTENAIRES DU COMITÉ

ATOL CHÂTILLON-SUR-SEINE

CHAU. DE L'EUROPE, 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE
03 80 81 79 73 / chaoptic@orange.fr

ATOL DIJON LIBERTÉ

5 RUE DE LA LIBERTÉ, 21000 DIJON
03 80 30 90 72

ATOL MONTBARD

RUE DE DIJON, 21500 MONTBARD
03 80 89 56 90 / monoptic@orange.fr

ATOL VENAREY-LES LAUMES

PLACE DE LA LIBÉRATION, 21150 VENAREY-LES LAUMES
03 80 89 06 91 / alesia-optic@orange.fr

BOUTIQUE OFFICIELLE RATTACHÉE AU COMITÉ DE CÔTE D'OR

AUXOIS AIRSOFT

14 CHEMIN DE LA PRAIRIE, 21500 MONTBARD
03 73 73 89 53 / contact@auxoisairsoft.fr
06 86 56 58 43 / cedric.debordes@gmail.com

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A) DE LA LIGUE

ANGE LEGUAY – PIERRE RUIZ

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A) DU COMITÉ

- ANGE LEGUAY
- AURÉLIE DUDON
- CÉLIAN CARON
- FLORENT DESCHAMPS
- JEAN-LOUIS NOGUEIRA
- MATHIEU MARQUES
- YOHANN ROUSSELOT
- PIERRE RUIZ

PRÉSIDENT(E)S DES CLUBS AFFILIÉS AU COMITÉ

- ANGE LEGUAY : [DARTS DE L'AUXOIS](#)
- MATHIEU MARQUES : [PLAINE BULLE](#)
- PIERRE RUIZ : [AMICALE DARTS DE REMILLY-SUR-TILLE](#)

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU COMITÉ

- ANGE LEGUAY
- MATHIEU MARQUES
- PIERRE RUIZ

TARIFS EN VIGUEUR DU COMITÉ



AFFILIATION DES CLUBS AU COMITÉ	100,00 €/110,00 €
70 € F.F.D jusqu'au 13/09, 80 € après le 13/09 (prime à la ponctualité) + 17 € ligue + 13 € comité	
LICENCE SENIOR / PARADARTS SENIOR (À PARTIR DE 18 ANS)	50,00 €/52,00 €
36 € F.F.D jusqu'au 13/09, 38 € après le 13/09 (prime à la ponctualité), 36 € toute la saison pour les premières licences F.F.D + 4 € ligue + 10 € comité	
LICENCE VÉTÉRAN / PARADARTS VÉTÉRAN (À PARTIR DE 50 ANS)	50,00 €/52,00 €
36 € F.F.D jusqu'au 13/09, 38 € après le 13/09 (prime à la ponctualité), 36 € toute la saison pour les premières licences F.F.D + 4 € ligue + 10 € comité	
LICENCE JUNIOR / PARADARTS JUNIOR (MOINS DE 18 ANS)	20,00 €/22,00 €
12 € F.F.D jusqu'au 13/09, 14 € après le 13/09 (prime à la ponctualité), 12 € toute la saison pour les premières licences F.F.D + 2,00 € ligue + 6,00 € comité	
LICENCE DIRIGEANTE	10,00 €
4 € F.F.D + 6 € comité	

HOMOLOGATION DES COMPÉTITIONS :

COUPE & OPEN DE COMITÉ	50,00 €
COUPE & TOURNOI DE LIGUE	50,00 €
TOURNOI DE CLUB	25,00 €

DROITS D'INSCRIPTION :

COUPE DE LIGUE SENIOR & JUNIOR	15,00 €
7 € récompenses + 5 € ligue + 3 € club organisateur	
COUPE DE COMITÉ SENIOR	12,00 €
6 € récompenses + 3 € ligue + 1,50 € comité + 1,50 € club organisateur	
JUNIOR	6,00 €
3 € ligue + 3 € club organisateur	
TOURNOI DE LIGUE SENIOR	12,00 €
6 € récompenses + 3 € ligue + 1,50 € comité + 1,50 € club organisateur	
JUNIOR	6,00 €
3 € ligue + 3 € club organisateur	
OPEN DE COMITÉ SENIOR	12,00 €
6 € récompenses + 3 € ligue + 1,50 € comité + 1,50 € club organisateur	
JUNIOR	6,00 €
3 € ligue + 3 € club organisateur	
TOURNOI DE CLUB SENIOR	8,00 €
3 € récompenses + 2 € ligue + 1,50 € comité + 1,50 € club organisateur	
JUNIOR	4,00 €
1,50 € ligue + 2,50 € club organisateur	
ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DE COMITÉ PAR ÉQUIPES	30,00 €
REMBOURSEMENT KILOMÉTRIQUE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION	0,15 € / km
PARTICIPATION AUX REPAS LORS DES C.A. TOURNANTS	10,00 € / administrateur
FORFAIT DE GESTION DES TABLES DE MARQUE	20,00 €
LOCATION DES CIBLES DU COMITÉ	20,00 €



TARIFS AFFILIATIONS et LICENCES 2025 / 2026

Sous réserve de la validation des tarifs FFD en AG le 20 juillet 2025

	TOTAL	DONT		
		PART FFD	PART LIGUE	PART COMITÉ**
AFFILIATION	100/110* €	70/80* €	17 €	13 €
LICENCE SENIOR	50/52* €	36/38* €	4 €	10 €
LICENCE JUNIOR	20/22* €	12/14* €	2 €	6 €
LICENCE DIRIGEANT	10 €	4 €	0 €	6 €

* Part FFD majorée après le 30 septembre 2025 pour les renouvellements

** La part Comité est du ressort de chaque comité

> Date limite d'encaissement des affiliations et licences Ligue Est fixée au 13 septembre 2025

REDEVANCE COMPÉTITIONS 2025 / 2026

	HOMOLOGATION LIGUE	INSCRIPTIONS SENIOR / JUNIOR	DONT			POINTS ATTRIBUÉS
			REDEVANCE LIGUE	RÉCOMPENSE	RESTE	
TOURNOI DE CLUB	25 €	8 / 4 €	2 / 1,50 €	3 €	3 €	7 - 4 - 2 - 1
OPEN / COUPE DE COMITÉ	50 €	12 / 6 €	3 / 3 €	6 €	3 €	18 - 15 - 13 - 11 - 9 - 7 - 5 - 3
TOURNOI DE LIGUE	50 €	12 / 6 €	3 / 3 €	6 €	3 €	22 - 18 - 15 - 13 - 11.....
COUPE DE LIGUE	50 €	15 / 15 €	5 / 5 €	7 €	3 €	27 - 22 - 18 - 15 - 13.....

> Le "RESTE" sur les inscriptions est du ressort des comités (part comité et/ou part club organisateur)

LES CLASSEMENTS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Comptent pour le **classement de comité** : les OC (opens de comité), la CC (coupe de comité) et les TL (tournois de ligue).

À la fin de la saison, votre place au classement de comité vous apporte des points au classement de Ligue. Seuls les 8 premiers du classement de comité final de chaque catégorie obtiennent des points pour le classement Ligue.

À la fin de la saison, le 1^{er} au classement individuel masculin du comité, la 1^{ère} au classement individuel féminin du comité, le 1^{er} au classement individuel junior du comité, la 1^{ère} personne au classement individuel paradarts du comité, et la 1^{ère} personne au classement individuel vétéran du comité, reçoit le trophée « Côte d'Or » de sa catégorie qu'il remet à son club d'appartenance pour une saison entière. Ce trophée sera rejoué la saison prochaine.

Les 5 trophées « Côte d'Or » sont propres au Comité de fléchettes traditionnelles de Côte d'Or, ils ne peuvent être remportés que par un licencié d'un club appartenant au comité. Le club vainqueur d'une catégorie est entièrement responsable pendant une saison du trophée.

Comptent pour le **classement de ligue** : les TL (tournois de ligue), la CL (coupe de ligue) et le GOFE (grand open final de l'Est = masters de ligue).

À la fin de la saison, votre place au classement de ligue vous apporte des points au classement national. Seuls les 16 premiers du classement ligue final de chaque catégorie obtiennent des points pour le classement national.

Comptent pour le **classement national** : l'OIF (open international de France), l'OF (open fédéral), la CN (coupe nationale), la CF (coupe de France) et les MN (masters nationaux).

> Le tableau récapitulatif de l'attribution des points dans les différentes compétitions officielles se trouve au dos du livret.

LE G.O.F.E. ET LES MASTERS NATIONAUX

Le **G.O.F.E.** (Grand Open final de l'Est = Masters de Ligue individuel et double) est ouvert à tous les joueurs ayant au minimum 1 point Ligue dans leur catégorie. Il remplace les Masters de Ligue individuels et doubles et alimente le classement Ligue final. Le tirage au sort de cette compétition est libre (pas de tête de série).

Les joueurs participant à cette compétition sont crédités de 9 points de bonus pour la saison suivante dans la catégorie où ils ont joué.

Sont qualifiés automatiquement pour les **Masters Nationaux individuels et doubles**, les masculins classés dans les 16 premiers nationaux, les féminines classées dans les 8 premières nationales, les 4 premières doublettes nationales, les 12 premières doublettes féminines nationales, les 16 premiers juniors nationaux, ainsi que les 8 premiers vétérans nationaux.

Suivant le nombre de places attribuées à la Ligue EST par la FFD (selon le nombre de licenciés), le CA de Ligue décide du mode d'attribution des places qui seront ventilées entre les champions de Ligue et les vainqueurs du GOFE.

Pour les **Masters Nationaux par équipes**, les deux équipes respectivement championnes de leur championnat de comité sont directement qualifiées. La ou les places restantes seront attribuées suivant les résultats des Masters de Ligue par équipes qui réuniront l'ensemble des équipes ALS, CDO, NIE et VOS non encore qualifiées.

LES SÉLECTIONS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les sélections pour le **challenge inter-comité** régional et national sont décidées en conseil d'administration des comités. Le Directeur Sportif propose une liste de joueurs et joueuses sur la base des différents classements. Suivant les disponibilités de chacun, une liste définitive est établie et validée par le C.A du comité.

Pour **l'inter-comité de Ligue Est** : 4 garçons, 2 filles, 2 vétérans et 1 junior (facultatif) composent l'équipe + team manager. Plusieurs équipes avec les mêmes critères peuvent être envisagées par le comité (si possibilité de le faire).

Pour **l'inter-comité National** : 4 garçons, 2 filles et 2 vétérans composent l'équipe + une team manager. Une seule équipe est envoyée à l'inter-comité national.

RÈGLEMENT SPORTIF

COUPE DU COMITÉ DE CÔTE D'OR (C.C)



ARTICLE 1

La coupe du comité est une compétition exclusivement ouverte aux joueurs licenciés au comité de Côte d'Or à jour de leur cotisation.

ARTICLE 2

Le montant des inscriptions, fixé par le conseil d'administration du comité de Côte d'Or et approuvé par l'assemblée générale, s'élève à 12,00 € pour un senior ou un vétéran et de 6,00 € pour un junior (dont 1,50 € sont à reverser au comité de Côte d'Or). L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur et est accompagnée des droits correspondants. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match.

ARTICLE 3

Les inscriptions sont clôturées le vendredi (20 heures) précédent de la compétition. Les feuilles d'inscription doivent être adressées à l'adresse postale (ou par courriel électronique), de la personne figurant sur le document. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai, sauf dans des cas dûment motivés. Le règlement des droits d'inscriptions est à faire le matin avant le début de la compétition.

ARTICLE 4

Le tirage au sort est effectué la veille ou le matin de la compétition par le directeur sportif (ou directeur sportif adjoint) du comité de fléchettes traditionnelles de Côte d'Or en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration du comité.

Des têtes de série seront protégées et réparties de la manière suivante :

- 8 têtes de série dans la catégorie "masculin",
- 4 têtes de série dans les catégories "féminine", "double" et "vétéran".
- 2 têtes de série dans les catégories "junior" et "double féminin".

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 5

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus proche du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 6

Dans l'ensemble des six catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative en round robin, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double,
- phase finale : au meilleur des 5 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales de la catégorie « masculin » qui se jouent au meilleur des 9 manches et à l'exception des demi-finales et finales des catégories « féminine », « junior », « vétéran », « double » et « double féminin » qui se jouent au meilleur des 7 manches.

ARTICLE 7

L'horaire de début de la compétition est fixé à 9 heures. La compétition commence par les catégories "double" qui doivent être achevées avant le début de la compétition des catégories « masculin » et « vétéran ».

ARTICLE 8

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement de la compétition des catégories "double" et "double féminin". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 9

La compétition des catégories "masculin" et "vétéran" débutent à 13 heures. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif du comité de Côte d'Or. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif adjoint, puis au président du comité ou à l'administrateur du comité dûment habilité. En cas de litige, seul le bureau du comité de Côte d'Or peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 11

La répartition **minimum** des coupes, trophées ou diplômes est la suivante :

12 coupes, trophées ou diplômes avec ou sans la catégorie "double féminin"

SANS DF	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	JUNIOR	AVEC DF	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	1	1	1	1		1	1
2 ^{ème}	1	1	1	1		1	1
TOTAL	2	2	2	2		2	2

ARTICLE 12

Le barème des points comptant pour le championnat de comité est le suivant :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}	3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule
22 points	18 points	15 points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points	3 points

Tout joueur présent se verra attribuer un point supplémentaire de participation

ARTICLE 13

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (6,00 € par inscrit senior) :

SANS DF	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE	AVEC DF	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%		2 x 8%	2 x 4%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%		2 x 4%	
3 ^{èmes}	2 x 6%						
TOTAL	44%	16%	8%	32%		24%	8%

La catégorie Junior sera récompensée en lots.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

CHAMPIONNAT DE COMITÉ PAR ÉQUIPES

ARTICLE 1

Si l'une ou l'autre division est composée de plusieurs poules, en cas d'égalité de matchs (avec ou sans égalité de manches) lors des rencontres de classement, un match décisif oppose deux joueurs désignés par chaque capitaine. Les joueurs désignés doivent obligatoirement figurer sur la feuille de match. Le match se déroule au meilleur des trois manches gagnantes de 501 points. L'ordre de départ suivra l'ordre spécifié sur la feuille de match.

ARTICLE 1.1

Chaque comité départemental est tenu d'organiser son propre championnat départemental par équipes. L'organisation sportive de ce championnat doit être conforme au présent règlement.

ARTICLE 1.2

Le championnat départemental par équipes est un championnat par équipes de quatre joueurs, ouvert aux clubs régulièrement affiliés auprès du comité. Le championnat départemental se déroule de septembre de l'année en cours à avril de l'année suivante. Le calendrier du championnat est établi par le comité d'après le calendrier sportif fédéral et doit être soumis à l'approbation de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 1.3

Chaque année le comité fixe une date limite d'inscription au championnat. Toute dérogation quant à l'inscription d'une équipe après la date limite ne pourra être prise en compte que sous réserve d'avoir recueilli l'accord de la majorité des clubs régulièrement inscrits avant la date de clôture des inscriptions.

ARTICLE 1.4

Un club peut inscrire plus d'une équipe au championnat, à la condition de pouvoir présenter régulièrement quatre joueurs pour chaque équipe tout au long de la saison, dans les conditions définies par le présent règlement.

ARTICLE 1.5

Dans le cas où une équipe ne pourrait assurer sa participation dans des conditions loyales et sportives tout au long de la saison, le comité pourra décider d'éventuelles mesures coercitives à l'encontre du club concerné.

ARTICLE 1.6

Suivant le nombre et la valeur des équipes engagées, le comité pourra décider d'organiser un championnat à unique ou multiples divisions, comportant une ou plusieurs poules au sein de chaque division. Dans le cas d'un championnat comportant plusieurs divisions, les conditions de montée ou de descente des équipes d'une division à une autre sera fixées en début de saison sportive par le comité.

ARTICLE 1.7

Les divisions correspondent à différents niveaux de valeur de jeu, qui sont par ordre décroissant :

- division 1 départementale,
- division 2 départementale,
- division 3 départementale, etc...

ARTICLE 1.8

Les poules ne pourront pas comporter plus de huit équipes, sauf décision à caractère exceptionnel du comité.

ARTICLE 1.9

Chaque équipe rencontre deux fois les équipes de sa poule au cours de la saison, une fois à l'extérieur et une fois à domicile. Les rencontres "aller" se déroulent en début de saison. L'équipe première nommée reçoit à domicile, c'est-à-dire dans un lieu de son choix. Les rencontres "retour" suivront le schéma inverse.

ARTICLE 1.10

Le déroulement des rencontres est prévu le samedi à quinze heures suivant le calendrier établi par le directeur sportif du comité et approuvé par le conseil d'administration de ce même comité. Toutefois conformément à l'article 1.11 une modification à l'amiable entre le club organisateur et le club visiteur est possible avec l'accord du directeur sportif du comité. En particulier les rencontres peuvent être avancées la veille au soir de la date prévue par le calendrier, s'il y a accord entre les deux équipes. Le directeur sportif du comité doit en être averti !

Pour le bon déroulement de la compétition le capitaine de l'équipe recevant devra appeler, avant le jeudi précédent la rencontre, le capitaine de l'équipe visiteuse pour confirmer la date et l'heure de la rencontre.

ARTICLE 1.11

Dans le cas où une équipe ne pourrait assurer sa participation dans les conditions loyales et sportives tout au long de la saison, le comité et ou la Ligue Est de Fléchettes peut décider d'éventuelles mesures à l'encontre du club concerné. Si pour une raison ou une autre une rencontre ne peut se jouer à la date prévue, le capitaine de l'équipe ne pouvant assurer sa présence doit en informer au plus tard, le mardi précédent ladite rencontre, l'équipe adverse et le directeur sportif du comité, sous peine de forfait, sauf raison exceptionnelle, il appartiendra au bureau du comité de juger le caractère exceptionnel ou non. Une date sera alors fixée en accord entre les deux équipes avant la prochaine journée de championnat. Le directeur sportif du comité devra en être informé.

En cas de litige entre deux équipes, la date du match sera fixée par le directeur sportif du comité, les deux équipes étant tenues d'expédier un courrier expliquant les raisons de la mésentente. Si malgré cela, un forfait est constaté en cours de saison, l'équipe concernée, se verra infliger une amende de vingt euros (20 €). Cette amende sera également infligée à toute équipe déclarant forfait pour une rencontre. Cette somme sera perçue par le trésorier du comité.

ARTICLE 1.12

Toute équipe qui ne serait pas présente pour débuter la rencontre 30 minutes après l'heure décidée d'un commun accord entre les équipes concernées, ou le cas échéant par le comité, sera passible de sanction et de forfait.

ARTICLE 1.13

Les joueurs ou les joueuses appelés à jouer au sein d'une équipe doivent être titulaires d'une licence individuelle Fédération Française de Darts valable pour la saison en cours, et être membre du même club. Un même joueur ne peut pas appartenir à deux équipes de clubs différents. Aucune demande de changement de club, telle que prévue au chapitre premier du règlement intérieur, ne pourra être recevable par le comité à moins de cinq journées de la fin du championnat, finales départementales incluses.

ARTICLE 1.14

La liste des équipes présentant un minimum de quatre joueurs par équipe doit être déposée auprès du comité avant l'ouverture du championnat. Lors du dépôt de la liste des équipes, un même joueur ne pourra figurer dans deux équipes différentes. Tout joueur qui ne figurera pas sur une liste déposée en début de saison sera considéré comme titulaire de l'équipe qui verra sa première participation au championnat.

ARTICLE 1.15

À chaque nouvelle rencontre comptant pour le championnat, la modification d'une équipe pourra se faire selon les conditions ci-après :

- Il n'est fixé aucune limite dans le nombre des remplacements si les joueurs alignés sont titulaires de l'équipe selon les modalités définies ci-dessus,
- Il est possible de remplacer un joueur d'une équipe par un joueur d'une autre équipe du même club, dans la limite d'un seul joueur par rencontre. Un comité pourra toutefois instaurer des restrictions particulières concernant les joueurs évoluant dans des divisions différentes.

ARTICLE 1.16

Une équipe peut faire rentrer un remplaçant en cours de rencontre, ce remplacement ne pouvant se faire qu'en début de match. Le joueur remplacé ne pourra plus revenir dans le jeu. Le remplaçant devra être inscrit sur la feuille de match avant le début de la compétition. Si le capitaine inscrit directement le remplaçant dans la composition d'une doublette, celui-ci ne pourra pas intervenir dans les simples. Il appartient aux ligues de faire appliquer cette règle ou non sur son territoire de façon uniforme.

Ce règlement ne s'applique pas pour les Masters nationaux par équipes.

Toute équipe ne présentant pas quatre joueurs à l'occasion d'une rencontre sera passible de sanction ou de forfait suivant la décision du comité.

ARTICLE 1.17

Chaque joueur sera opposé successivement aux quatre joueurs de l'équipe adverse, dans l'ordre indiqué sur la feuille de match, soit un total de seize matchs en simples par rencontre. Deux doublettes seront formées dans chaque équipe par les quatre joueurs figurant sur la feuille de match. Elles seront formées librement, à l'initiative des joueurs de l'équipe, avant le début de la rencontre. Chaque doublette disputera, un match contre les deux doublettes adverses, soit un total de quatre matchs en doubles par rencontre.

ARTICLE 1.18

Les rencontres se jouent en 20 points :

- Une victoire en simples vaut 1 point (total simples : 16 points),
- Une victoire en doubles vaut 1 point (total doubles : 4 points).

ARTICLE 1.19

Les matchs en simples et en doubles se jouent en deux ou trois manches gagnantes de 501 points, départ direct, finish sur un double, suivant le format arrêté par le comité pour les différentes divisions. L'ordre de départ suivra l'ordre spécifié sur la feuille de match.

ARTICLE 1.20

L'équipe qui a totalisé le plus de points à l'issue des 20 matchs est déclarée vainqueur de la rencontre. Il y a match nul quand chaque équipe a totalisé 10 points à l'issue de la rencontre.

ARTICLE 1.21

En cas de victoire par forfait, l'équipe présente l'emporte sur le score de 20 points à 0, ensemble des matchs gagnés par 2 manches à 0.

ARTICLE 1.22

L'attribution des points pour l'établissement des différents classements se fera selon le barème suivant :

- | | |
|-------------|---|
| ● Victoire | 3 |
| ● Match nul | 2 |
| ● Défaite | 1 |
| ● Forfait | 0 |

ARTICLE 1.23

Les résultats des rencontres sont à consigner en trois exemplaires sur les feuilles de matchs officielles disponibles auprès du comité. Un exemplaire sera remis à chaque équipe, et un exemplaire sera envoyé au comité dans les 48 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit.

ARTICLE 1.24

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe effectivement présente doit remplir la feuille de match et en assurer la ventilation dans les conditions prévues ci-dessus.

ARTICLE 1.25

Le comité tient le décompte des points de l'ensemble des rencontres, et établit le classement dans chaque poule.

ARTICLE 1.26

À la fin du championnat, en cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, les équipes seront départagées :

- En fonction de la meilleure différence entre le total des matchs gagnés et perdus à l'occasion des rencontres ayant opposé les équipes concernées,
- En cas de nouvelle égalité, en fonction de la meilleure différence entre le total des matchs gagnés et perdus pour l'ensemble des rencontres disputées au cours de la saison.

ARTICLE 1.27

Si à l'issue de l'analyse des différents résultats l'égalité s'avérait parfaite, le comité pourra décider de l'organisation d'une rencontre de barrage entre les équipes concernées, ou considérer la meilleure différence entre le total des manches gagnées et perdues à l'occasion des rencontres ayant opposé les équipes concernées.

ARTICLE 1.28

En cas de contestation sur le déroulement d'une rencontre, une équipe pourra déposer des réserves auprès du comité qui arrêtera sa décision en application des règlements de la Fédération Française de Darts et de ses règlements particuliers. Un club pourra faire appel de cette décision auprès de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 1.29

Dès la clôture du championnat, le comité est tenu d'en transmettre le palmarès détaillé dans les délais les plus brefs à la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 1.30

En cas de forfait d'une des équipes la Ligue Est de Fléchettes se réserve le droit de refuser sa participation aux Masters de Ligue.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

COUPE DE LIGUE (C.L)

ARTICLE 1

La coupe de ligue est une compétition exclusivement ouverte aux joueurs licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 2

L'organisateur est tenu de respecter le cahier des charges pour l'organisation d'une compétition en vigueur au sein de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 3

Le montant des inscriptions et l'homologation, fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'Assemblée Générale, s'élève à 50,00 € et à 15,00 € tant pour un senior que pour un junior (dont 5,00 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur et est accompagnée des droits correspondants. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut-être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match, en cas de refus le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes pourra infliger des sanctions.

ARTICLE 4

Les inscriptions sont clôturées le mercredi (20 heures) précédent de la compétition. Les feuilles d'inscription, doivent être adressées à la personne figurant sur le document. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai, sauf dans des cas dûment motivés. Le règlement se fera sur place, toutes personnes inscrites qui ne se présente pas le jour de la compétition ne sera pas exempt du montant du, a défaut c'est au club de régler ladite somme. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai. Les masculins et féminines doivent choisir entre leurs catégories ou la catégorie vétérans en aucun ils ne pourront joués dans les deux catégories. Pour qu'une catégorie se joue il doit y avoir au minimum 3 joueurs

ARTICLE 5

Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

Des têtes de série seront protégées et réparties de la manière suivante :

- 8 têtes de série dans la catégorie "masculin",
- 4 têtes de série dans les catégories "féminine" et "double".
- 2 têtes de série dans les catégories "junior" et "double féminines" et "vétéran"

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune sauf en catégorie "vétéran" ou là c'est le plus âgé. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 7

Dans l'ensemble des six catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- Phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double,

Phase finale : au meilleur des 7 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales de la catégorie "masculin" qui se joue au meilleur des 9 manches et dans les autres catégories les demi-finales et finales se jouent au meilleur des 7 manches.

ARTICLE 8

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures. La compétition commence par les catégories "doubles" qui doivent être achevée avant le début de la compétition de la catégorie "masculin" et „vétéran".

ARTICLE 9

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement de la compétition des catégories "doubles". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

Les compétitions des catégories "masculin" et « vétéran » débutent à 13 heures. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 11

- Les feuilles de résultats doivent être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes et au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et un est à conserver par l'organisateur.

● ARTICLE 12

- L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité d'appartenance du club organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 13

La répartition minimum des trophées est la suivante (16 coupes ou trophées) :

	MASCULIN	VÉTÉRAN	FÉMININE	JUNIOR	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	1	1	1	1	1	1
2 ^{ème}	1	1	1	1	1	1
3 ^{ème}	1		1			
	1		1			
TOTAL	4	2	4	2	2	2

ARTICLE 14

Le barème des points comptant pour le championnat de ligue est le suivant (épreuve de catégorie C) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}	3 victoires	2 victoires	1 victoire
27 points	22 points	18 points	15 points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points

Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes seront comptabilisés dans le classement de ligue. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules est réalisé en fonctions du nombre de matchs qu'ils ont gagné.

Points divisés par 2 pour le classement national.

ARTICLE 14.1

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (7,00 € par inscrit) :

	MASCULIN	VÉTÉRAN	FÉMININE	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	5%	10%	2 x 8%	2 x 4%
2 ^{ème}	12%	3%	6%	2 x 4%	
3 ^{ème}	2 x 6%				
TOTAL	44%	8%	16%	24%	8%

Compétions sans double féminine :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%	16%	8%	32%

Des lots ou des coupes seront attribués lots en junior.

En l'absence de coupes la table de marque majorera le tableau de récompenses en conséquence.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

OPEN DE COMITÉ (O.C)

ARTICLE 1

Les inscriptions sont clôturées la veille de la compétition. Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le club organisateur en présence du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes ou d'un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes. Pour qu'une catégorie se joue il doit y avoir au minimum 3 joueurs.

ARTICLE 2

Le montant des inscriptions et de l'homologation, fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'assemblée générale, s'élève à 50,00 € pour l'homologation et à 12,00 € pour un senior (dont 3 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes) et à 6,00 € pour un junior (dont 3 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). Les inscriptions doivent parvenir, au plus tard, le vendredi (20 heures) précédent la compétition au club organisateur. Aucune inscription ne peut être acceptée sur place le jour de la compétition. Le règlement se fera sur place, toutes personnes inscrites qui ne se présente pas le jour de la compétition ne sera pas exempt du montant du, a défaut c'est au club de régler la dite somme.

ARTICLE 3

L'horaire de début de la compétition est fixé à 9 heures. La compétition commence par les catégories "doubles" qui doivent être achevée avant le début de la compétition de la catégorie "masculin", et "vétéran". Les matchs des poules se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. Les matchs se jouent en 3 manches gagnantes jusqu'aux quarts de finales inclus. Les demi-finales et la finale se jouent en 4 manches gagnantes. Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur

ARTICLE 4

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement de la compétition des catégories "doubles". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité. Les matchs des poules se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. S'il n'y a qu'une seule poule (de 3 à 6 joueurs), le premier de cette poule est déclaré vainqueur. S'il y a 2 poules, les 2 premiers de chaque poule s'affrontent en demi-finales croisées. Les demi-finales et la finale se jouent en 4 manches gagnantes.

ARTICLE 5

La compétition des catégories "masculin «et "vétéran" débutent à 13 heures. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité. La compétition de la catégorie "masculin" se déroule par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à 80. Jusqu'à 47, le nombre de poules est fixé à 8. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les huitièmes de finales. De 48 à 80, le nombre de poules est fixé à 16. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les seizièmes de finales. Les matchs de poule se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. Les demi-finales et la finale se jouent en 5 manches gagnantes.

ARTICLE 5.1

Les masculins et féminines doivent choisir entre leurs catégories ou la catégorie vétérans en aucun ils ne pourront joués dans les deux catégories.

La compétition de la catégorie "vétéran" se déroule par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à 80. Jusqu'à 47, le nombre de poules est fixé à 8. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les huitièmes de finales. De 48 à 80, le nombre de poules est fixé à 16. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les seizièmes de finales. Les matchs de poule se jouent en 2 manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en 3 manches gagnantes. Les demi-finales et la finale se jouent en 4 manches gagnantes.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune, sauf en catégorie "vétéran" ou c'est au plus âgé. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

En cas d'égalité de 2 ou 3 joueurs dans une poule, c'est le joueur qui a remporté le plus de matchs qui est classé devant. Si le nombre de matchs gagnés est identique pour 2 ou 3 joueurs, la différence se fait en faveur du joueur qui a remporté le plus de manches. Si ce nombre est, à nouveau, identique, c'est la différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de manches perdues qui permet de départager les joueurs. Si 2 joueurs sont toujours à égalité, c'est le résultat particulier de leur match qui les départage. Enfin, si les 3 joueurs restent à égalité, un match d'appui les oppose en 701 points (l'ordre de jeu est déterminé par tirage au sort à la bulle).

ARTICLE 7

Un open de comité est ouvert aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Darts ou de la World Darts Fédération. Un non licencié pourra cependant participer à un open de comité de façon occasionnelle durant la saison en cours. Les points éventuellement obtenus par ce non licencié ne seront validés que si le joueur se licencie en cours de saison. Un non licencié ayant marqué des points ne sera plus autorisé à participer à un open de comité, dans quelques catégories que ce soient, sauf s'il s'est licencié entre temps. Aucun joueur ou double ne peut être classé tête de série ou ne peut être protégé de façon quelconque dans aucune des catégories.

ARTICLE 8

Les feuilles de résultats doivent être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes et au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et une est à conserver par l'organisateur.

ARTICLE 9

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité de l'organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 10

Pour un open de comité, le barème des points est le suivant (épreuve de catégorie E) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	3 victoires	2 victoires	1 victoire
18 points	15 points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points	3 points

Ces points ne peuvent être attribués que si le joueur ou le double a joué et gagné au moins un match.

Pour un open de comité, les points comptent pour le championnat de comité. La moitié des points est attribuée à un joueur ou à un double ayant acquis des points dans un open de comité organisé dans un comité différent de son comité d'appartenance. Aucun point ne sera attribué à un double constitué de deux joueurs de comités différents. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules est réalisé en fonctions du nombre de matchs qu'ils ont gagné.

ARTICLE 11

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (6,00 € par inscrit senior) :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 8%	2 x 4 %
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 4%	
3 ^{ème}	2 x 6%				
TOTAL	44%	16%	8%	24%	8 %

Compétitions sans double féminine :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%	16%	8%	32%

Des lots ou des coupes seront attribués lots en junior.

En l'absence de coupes la table de marque majorera le tableau de récompenses en conséquence.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

TOURNOI DE LIGUE (T.L.)

ARTICLE 1

L'open de ligue est une compétition ouverte aux joueurs licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ou à une autre ligue affiliée à la Fédération Française de Darts ainsi qu'aux joueurs licenciés d'un pays membre de la World Darts Federation.

ARTICLE 2

L'organisateur est tenu de respecter le cahier des charges pour l'organisation d'une compétition en vigueur au sein de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 3

Le montant des inscriptions et de l'homologation, fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'assemblée générale, s'élève à 50,00 € pour l'homologation et de 12,00 € pour un senior et de 6,00 € pour un junior (dont 3 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). L'inscription à cette compétition ne

peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition.

Les masculins et féminines doivent choisir entre leurs catégories ou la catégorie vétérans en aucun ils ne pourront joués dans les deux catégories. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match, en cas de refus le conseil d'administration de la ligue pourra infliger des sanctions.

ARTICLE 4

Les inscriptions sont clôturées le vendredi (20 heures) précédent de la compétition. Les feuilles d'inscriptions sont à renvoyer au bureau de la Ligue Est de Fléchettes. Le règlement se fera sur place, toutes personnes inscrites qui ne se présente pas le jour de la compétition ne sera pas exempt du montant du, a défaut c'est au club de régler ladite somme. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai. Pour qu'une catégorie se joue il doit y avoir au minimum 3 joueurs.

ARTICLE 5

Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune, sauf en catégorie "vétéran" où la c est le plus âgé. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 7

Dans l'ensemble des six catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- Phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double.
- Phase finale : au meilleur des 5 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales de la catégorie "masculin" qui se jouent au meilleur des 9 manches !
- Dans les autres catégories en phase qualificative au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double.
- En phase finale : au meilleur des 5 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales au meilleur des 7 manches de 501 points.
- En cas d'égalité de 2 ou 3 joueurs dans une poule, c'est le joueur qui a remporté le plus de matchs qui est classé devant. Si le nombre de matchs gagnés est identique pour 2 ou 3 joueurs, la différence se fait en faveur du joueur qui a remporté le plus de manches. Si ce nombre est, à nouveau, identique, c'est la différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de manches perdues qui permet de départager les joueurs. Si 2 joueurs sont toujours à égalité, c'est le résultat particulier de leur match qui les départage. Enfin, si les 3 joueurs restent à égalité, un match d'appui les oppose en 701 points (l'ordre de jeu est déterminé par tirage au sort à la bulle).

ARTICLE 8

L'horaire de début de la compétition est fixé à 9 heures. La compétition commence par les catégories "double" et "double féminine" qui doivent être achevées avant le début de la compétition de la catégorie "masculin" et "féminine".

ARTICLE 9

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement des compétitions des catégories "doubles". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

La compétition des catégories "masculin" et "vétéran" débutent à 13 heures. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 11

Les feuilles de résultats doivent être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. Au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et un est à conserver par l'organisateur.

ARTICLE 12

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité d'appartenance du club organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 13

Le barème des points comptant pour le championnat de ligue est le suivant (épreuve de catégorie D) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}	3 victoires	2 victoires	1 victoire
22 points	18 points	15 points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points	3 points

Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes seront comptabilisés dans le classement de la Ligue Est de Fléchettes. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules est réalisé en fonctions du nombre de matchs qu'ils ont gagné.

ARTICLE 14

Le barème des points comptant pour le championnat de comité est le suivant (épreuve de catégorie D) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}	3 victoires	2 victoires	1 victoire
22 points	18 points	15points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points	3 points

Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ne seront pas comptabilisés dans le classement de comité. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules est réalisé en fonctions du nombre de matchs qu'ils ont gagné.

ARTICLE 15

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (6 € par inscrit) :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 8%	2 x 4%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 4%	
3 ^{ème}	2 x 6%				
TOTAL	44%	16%	8%	24%	8 %

Compétitions sans double féminine :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%	16%	8%	32%

Des lots ou des coupes seront attribués lots en junior.

En l'absence de coupes la table de marque majorera le tableau de récompenses en conséquence.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

TOURNOI DE CLUB (T.C)

ARTICLE 1

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés de la Fédération Française de Darts ou de la World Darts Federation ainsi qu'aux non licenciés. Les points éventuellement obtenus par un non licencié ou par un double composé d'au moins un joueur non licencié ne seront validés que si le joueur se licencie en cours de saison. Aucun joueur ou double ne peut être classé tête de catégorie ou ne peut être protégé de façon quelconque dans aucune des catégories.

ARTICLE 2

Le nombre minimum de cibles est fixé à huit. Il est fortement recommandé que la salle de jeu soit séparée de la salle de restauration. Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans la salle de jeu. Au moins une affiche interdisant l'utilisation des téléphones portables et la consommation d'alcool et de tabac dans la salle de jeu doit être affichée dans la salle de jeu. L'utilisation d'une sonorisation équipée d'un micro est recommandée.

ARTICLE 3

L'horaire de début de la compétition est fixé précisément selon l'évènement organisé. La clôture des inscriptions est fixée à une heure indiquée. Aucun joueur, arrivé après l'heure, ne peut prétendre à une inscription dans la catégorie "double". Son inscription reste néanmoins possible dans les autres catégories tant que le tirage au sort n'est pas commencé. Le tirage au sort des différentes catégories commence avant le déroulement des catégories.

ARTICLE 4

Le montant des inscriptions et de l'homologation, fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'Assemblée Générale, s'élève à 25,00 € pour l'homologation et 8,00 € pour un senior (dont 2,00 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes.) et à 4,00 € pour un junior (dont 1,50 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition.

Les masculins et féminines doivent choisir entre leurs catégories ou la catégorie vétérans en aucun ils ne pourront joués dans les deux catégories. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition.

ARTICLE 5

La compétition commence par la catégorie "double" qui se déroule par élimination directe quel que soit le nombre de participants. Les matchs se jouent en trois manches gagnantes jusqu'aux quarts de finales inclus. Les demi-finales et la finale se jouent en quatre manches gagnantes.

ARTICLE 6

Les compétitions des catégories "féminine", "vétéran" et "junior" se déroulent par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à huit et par élimination directe si ce nombre est supérieur à huit. Les matchs de poules se jouent en deux manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en trois manches gagnantes. S'il n'y a qu'une seule poule (de trois à six joueurs), le premier de cette poule est déclaré vainqueur. S'il y a deux poules, les deux premiers de chaque poule se rencontrent en demi-finales croisées. Les demi-finales et la finale se jouent en quatre manches gagnantes.

ARTICLE 7

La compétition de la catégorie "simple" se déroule par poules si le nombre de participants est inférieur ou égal à quatre-vingts. Jusqu'à quarante-sept, le nombre de poules est fixé à huit. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les huitièmes de finales. De quarante-huit à quatre-vingts, le nombre de poules est fixé à seize. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les seizièmes de finales. Les matchs de poule se jouent en deux manches gagnantes et les matchs par élimination directe se jouent en trois manches gagnantes. Les demi-finales et la finale se jouent en cinq manches gagnantes.

ARTICLE 8

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

En cas d'égalité de deux ou trois joueurs dans une poule, c'est le joueur qui aura remporté le plus de matchs qui est classé devant. Si le nombre de matchs gagnés est identique pour deux ou trois joueurs, la différence se fait en faveur du joueur qui a remporté le plus de manches. Si ce nombre est, à nouveau, identique, c'est la différence entre le nombre de manches gagnées et le nombre de manches perdues qui permet de départager les joueurs. Si deux joueurs sont toujours à égalité, c'est le résultat particulier de leur match qui les départage. Enfin, si les trois joueurs restent à égalité, un match d'appui les oppose en 701 points (l'ordre de jeu est déterminé par tirage au sort à la bulle).

ARTICLE 9

Il n'est fixé aucune obligation dans la remise de trophées par l'organisateur ou dans le montant des dotations ou des récompenses en nature, éventuellement, distribuées par l'organisateur.

ARTICLE 10

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité de l'organisateur de la compétition. En cas de litige, seul le bureau du Comité peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 11

Le barème des points est le suivant (épreuve de catégorie F) :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}
7 points	4 points	2 points	1 point

ARTICLE 12

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (4,00 € par inscrit senior) :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 8%	2 x 4 %
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 4%	
3 ^{ème}	2 x 6%				
TOTAL	44%	16%	8%	24%	8 %

Compétitions sans double féminine :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%	16%	8%	32%

Des lots ou des coupes seront attribués lots en junior.

En l'absence de coupes la table de marque majorera le tableau de récompenses en conséquence.

LIGUE EST DE FLÉCHETTES

RÈGLEMENT SPORTIF

TOURNOI HORS COMITÉ & HORS LIGUE EST DE FLÉCHETTES

Pour un Open de Comité (O.C) :

- Les points pris hors comité d'appartenance sont divisés par 2 et limités au **cumul de 3 compétitions sur l'ensemble de la saison en cours**.
- Charge au comité organisateur de l'Open de Comité, d'envoyer les résultats de sa compétition à la Ligue et/ou aux autres comités, afin qu'ils puissent être comptabilisés dans les différents classements sous 48 heures après la fin de la compétition.
- L'Open de Comité est ouvert une seule fois dans une saison à un non-licencié.
- Les points qu'obtient un non-licencié durant la compétition sont sauvegardés durant la saison en cours (ils n'apparaissent pas dans le classement du Comité et de la Ligue). Si le joueur non-licencié prend une licence après durant la même saison, il récupère légitimement l'entièreté des points qu'il avait gagné auparavant.

Pour un Tournoi de Ligue (T.L) ou Open de Ligue (O.L selon la Ligue en France) :

- Aucun point ne sera comptabilisé pour les Tournoi de Ligue hors Ligue Est de Fléchettes.
- Le classement de la Ligue Est de Fléchettes n'est donc pas impacté.
- Le Tournoi de Ligue est ouvert qu'au licencié dans la Ligue Est de Fléchettes, cependant en France des Open de Ligue sont ouverts même au non-licencié (cela dépendant de la Ligue).

Pour un Tournoi de Club (T.C) :

- Il n'y a pas de restrictions, ni d'obligations particulières.
- Cette compétition est ouverte à tous (licenciés et non-licenciés).

Pour la Coupe de Comité (C.C) :

- Il faut être membre d'un club affilié au comité et soi-même licencié dans le comité pour jouer la coupe de comité. Les joueurs licenciés hors du comité ne peuvent pas la jouer.
- Cette compétition n'est pas ouverte aux non-licenciés.

Pour la Coupe de Ligue (C.L) :

- Il faut être membre d'un club affilié dans un comité appartenant à la Ligue Est de Fléchettes et soi-même licencié auprès de la Fédération Française de Darts pour jouer la Coupe de Ligue. Les joueurs licenciés hors de la Ligue Est de Fléchettes ne peuvent pas la jouer.
- Cette compétition n'est pas ouverte aux non-licenciés.

COMITÉS AFFILIÉS À LA LIGUE EST



· ALSACE (ALS)

PRÉSIDENT : JOSÉ ALVAREZ
5 RUE SAINT GILLES
68500 WUENHEIM
06 66 77 27 59
jose.alvarez68500@gmail.com

· CÔTE D'OR (CDO)

PRÉSIDENT : ANGE LEGUAY
SIÈGE SOCIAL : 1 RUE DU BAS
21150 BUSSY-LE-GRAND
07 71 67 38 94 / 09 54 07 79 94
comiteflechettecotedor@gmail.com

· NIÈVRE (NIE)

PRÉSIDENT : MATTHIEU DELARCHE
CONTACT : ELLIOT VOGT
24 ROUTE DE LYON
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
06 67 35 22 34
comitenievre.darts@protonmail.com

· VOSGES (VOS)

PRÉSIDENT : JEAN-MICHEL APTEL
17 RUE DU ROND PRÉ
88200 SAINT-NABORD
06 30 99 49 46
jeanmichel.aptel@free.fr

■ CLUBS DU COMITÉ D'ALSACE



[ADR]

ATOMIC DARTS ROSENAU

SALLE DE JEU : 5 RUE DU SIPES - 68128 ROSENAU
ENTRAÎNEMENTS : VENDREDI À PARTIR DE 20 HEURES
CORRESPONDANT : RICHARD WERY
07 86 87 54 42 - thetank68@sfr.fr

DARTS CLUB 25

[DCH]

SALLE DE JEU : 2 RUE DU CERCLE - 25310 HÉRIMONCOURT
ENTRAÎNEMENTS : MARDI DE 19 HEURES À 21 HEURES
CORRESPONDANT : PASCAL TORCHIO
06 50 91 93 35 - dartsclub25@gmail.com

UNION SPORTIVE ET OUVRIÈRE LIBERTÉ DE STRASBOURG

[USO]

SALLE DE JEU : 75 ROUTE DE SCHIRMECK - 67200 STRASBOURG
ENTRAÎNEMENTS : MARDI & VENDREDI À PARTIR DE 19 HEURES
CORRESPONDANT : CHRISTOPHE ROTT
07 61 11 17 81 / 03 88 29 26 43 - rottchristophe@gmail.com

501 FRELONS VALDAHON

[FVA]

SALLE DE JEU : SALLE DE MUSIQUE - 25800 VALDAHON
ENTRAÎNEMENTS : UN JEUDI SUR DEUX DE 19 HEURES À 22 HEURES
CORRESPONDANT : ÉRIC CONCHE
06 25 72 42 01 - teamerictransport@hotmail.fr

■ CLUBS DU COMITÉ DE CÔTE D'OR



[RMD]

AMICALE DARTS DE REMILLY-SUR-TILLE

SALLE DE JEU : ANNEXE DU CLUB DE FOOTBALL DE REMILLY-SUR-TILLE - 21560 REMILLY-SUR-TILLE
ENTRAÎNEMENTS : MERCREDI DE 18 HEURES 30 À 23 HEURES & VENDREDI DE 17 HEURES 30 À 2 HEURES
CORRESPONDANT : PIERRE RUIZ
06 19 41 40 45 - remillydarts@outlook.com

DARTS DE L'AUXOIS

[DAU]

SALLE DE JEU : 2 RUE DU BAS (1^{ER} ÉTAGE COMPLEXE ANDRÉ FRÉNAUD) - 21150 BUSSY-LE-GRAND
ENTRAÎNEMENTS : VENDREDI À PARTIR DE 19 HEURES 30 JUSQU'À MINUIT
CORRESPONDANT : ANGE LEGUAY
07 71 67 38 94 / 09 54 07 79 94 - dartsdelauxois@gmail.com

PLAINE BULLE

SALLE DE JEU : 2 RUE DE BESSEY - 21110 IZEURE
 ENTRAÎNEMENTS : JEUDI ET VENDREDI À PARTIR DE 19 HEURES 30
 CORRESPONDANT : MATHIEU MARQUES
 06 63 03 06 97 / 09 79 10 79 95 - plainebulle@gmail.com

[PBU]

■ CLUBS DU COMITÉ DE LA NIÈVRE

[DCN]

HORNETS DARTS CLUB NEVERS

SALLE DE JEU : SALLE DES ASSOCIATIONS - 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
 ENTRAÎNEMENTS : MARDI DE 18 HEURES 30 À 21 HEURES
 CORRESPONDANT : ELLIOT VOGT
 06 67 35 32 24 - dartsclubnevers@protonmail.com

JEANNE DARTS SPLM

SALLE DE JEU : 33 PLACE DE L'ÉGLISE (1^{ER} ÉTAGE) - 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER
 ENTRAÎNEMENTS : LUNDI DE 17 HEURES À 20 HEURES
 CORRESPONDANT : JULES FIGUIERE
 07 45 16 49 49 / 06 61 46 50 35 - jeanne.darts.splm@gmail.com

[JDS]

LE DOUBLE TROIS

SALLE DE JEU : MENUISERIE BIBOLLET (ZONE DU FOUR-À-CHAUX) AU 4 RUE HENRI DARCY - 58300 DECIZE
 ENTRAÎNEMENTS : MARDI ET VENDREDI DE 18 HEURES À 21 HEURES
 CORRESPONDANT : JOSÉ BELCHUN
 06 52 78 53 98 - dc-ledoubletrois@orange.fr

[LDT]

LES GUÊPES DE FOURCHAMBAULT

SALLE DE JEU : 64 RUE DU 4 SEPTEMBRE - 58600 FOURCHAMBAULT
 ENTRAÎNEMENTS : LUNDI - MARDI - MERCREDI ET VENDREDI DE 18 HEURES À 21 HEURES
 CORRESPONDANT : SYLVAIN COULON
 06 02 56 98 46 - darts.club.de.fourchambault@gmail.com

[DCG]

■ CLUBS DU COMITÉ DES VOSGES**BULL DOG DARTS**

SALLE DE JEU : 8 RUE NOTRE DAME DE LORETTE (BRASSERIE LAPICQUE) - 88000 ÉPINAL
 ENTRAÎNEMENTS : MERCREDI À PARTIR DE 19 HEURES
 CORRESPONDANT : PIERRE AUNIS
 06 33 58 12 03 - pierreaunis17@hotmail.fr

[BDD]

LE CLUB DART'ISTE**[DAR]**

SALLE DE JEU : 8 RUE DES CAPUCINS (LE DUO BAR) - 88200 REMIREMONT
ENTRAÎNEMENTS : MERCREDI À PARTIR DE 20 HEURES 30
CORRESPONDANT : FRÉDÉRIC GROSJEAN
06 86 33 57 63 - fredgrosjean05@gmail.com

LA FLÉCHETTE DE SALM**[SAL]**

SALLE DE JEU : 21 PLACE CLEMENCEAU (LE VOLTAIRE) - 88210 SENONES
ENTRAÎNEMENTS : MERCREDI À PARTIR DE 20 HEURES 30
CORRESPONDANT : MICHEL BOULET - 1 PLACE CHARLES THUMANN, APPT 139 88210 SENONES
07 70 28 05 27 / 03 29 57 96 67 - michel.boulet99@yahoo.fr

LA TRAD 70**[TRA]**

SALLE DE JEU : 66 GRANDE RUE - 70240 SAULX-DE-VESOUL
ENTRAÎNEMENTS : /
CORRESPONDANT : ROLAND BELUCHE
06 70 05 16 67 - latrad70@gmail.com

LA FLÉCHETTE DU SAINTOIS**[FDS]**

SALLE DE JEU : 21 RUE DU MARÉCHAL FOCH - 54330 VÉZELISE
ENTRAÎNEMENTS : MERCREDI DE 17 HEURES À 19 HEURES ET VENDREDI DE 19 HEURES 30 À 22 HEURES
CORRESPONDANT : EDDY RICHARD
06 23 75 40 92 - laflechetteusaintois@gmail.com

LES 500 HUNS**[HUN]**

SALLE DE JEU : LOCAUX ASSOCIATIFS DU PARC DES SPORTS, AVENUE GASTON DEMENOIS -
55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE
ENTRAÎNEMENTS : /
CORRESPONDANT : NICOLAS GOBERT
06 46 50 00 32 - les500huns55@gmail.com

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu en AG le 16 novembre 2024

■ MEMBRES DU BUREAU DE LA LIGUE EST



PRÉSIDENT

YVES SCHWARZWAELDER
10 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
67850 OFFENDORF
☎ 03 88 96 27 80 – 07 60 72 45 34
✉ ligue.est.president@gmail.com
✉ yves.schwarzwaelder@orange.fr

VICE-PRÉSIDENT

[poste à pourvoir]

SECRÉTAIRE

JEAN-MICHEL APTEL
17 RUE DU ROND PRÉ
88200 SAINT-NABORD
☎ 06 30 99 49 46
✉ jeanmichel.aptel@free.fr

SECRÉTAIRE ADJOINT

JOSÉ ALVAREZ
5 RUE SAINT GILLES
68500 WUENHEIM
☎ 06 66 77 27 59
✉ jose.alvarez68500@gmail.com

TRÉSORIER

LÉO SCHWARZWAELDER
10 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
67850 OFFENDORF
☎ 03 88 96 27 80
✉ ligue.est.tresorier@gmail.com

TRÉSORIER ADJOINT

[poste à pourvoir]

■ AUTRES MEMBRES DE LA LIGUE EST

DIRECTEUR SPORTIF

YVES SCHWARZWAELDER

DIRECTEUR SPORTIF ADJOINT

RICHARD WERY

REPRÉSENTANTE DES FÉMININES

SABINE VILLEMAIN

REPRÉSENTANT DES JEUNES [MOINS DE 26 ANS]

[poste à pourvoir]

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

MICHAËL ESTEVEZ

MÉDECIN

[poste à pourvoir]

REPRÉSENTANTS DES COMITÉS

ALSACE : JOSÉ ALVAREZ – LÉON COCHIN
CÔTE D'OR : ANGE LEGUAY – PIERRE RUIZ
NIÈVRE : MATTHIEU DELARCHE – JOSÉ BELCHUN
VOSGES : SABINE VILLEMAIN – JEAN-MICHEL APTEL

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

YVES SCHWARZWAELDER - JOSÉ ALVAREZ - JEAN-MICHEL APTEL - RICHARD WERY

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Ligue Est de Fléchettes

ARTICLE 1

Le présent cahier des charges concerne l'organisation des compétitions suivantes : open de comité, tournoi de ligue et coupe de ligue.

ARTICLE 2

Les conditions générales pour organiser une manifestation homologuée sont les suivantes :

- Le nombre minimum de cibles est fixé à 16,
- L'éclairage de chaque cible doit être équivalent à une source ponctuelle d'une puissance de 100 watts à un mètre,
- Il est fortement recommandé que la salle de jeu soit séparée de la salle de restauration,
- Il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées dans la salle de jeu,
- Au moins une affiche interdisant l'utilisation des téléphones portables et la consommation d'alcool et de tabac/vapoteuse dans la salle de jeu doit être affichée dans la salle de jeu,
- L'utilisation d'une sonorisation équipée d'un micro est recommandée,
- Le règlement sportif de la compétition devra être affiché à la table de marque qui sera gérée par les représentants de la ligue et/ou du comité concerné.

ARTICLE 3

L'affiche doit répondre aux exigences suivantes :

- La taille minimum est de 42 cm sur 59,4 cm (format A3 ou A4),
- Le texte doit être imprimé en noir sur un papier de couleur ou en couleur sur un papier blanc (obligation imposée par la législation),
- Doivent figurer les logos des instances suivantes :
 - Comité d'appartenance du club organisateur (uniquement pour la coupe ou l'open de comité et tournoi de ligue),
 - Ligue Est de Fléchettes et Fédération Française de Darts,
- Ne doit pas figurer le logo de la World Darts Federation et de la World Paradarts,
- Les mentions obligatoires sont les suivantes :
 - La dénomination et l'adresse postale du siège de l'organisateur (obligation imposée par la législation),
 - "Fléchettes traditionnelles",
 - l'intitulé de la compétition précisé dans l'article 1 du présent règlement,
 - le lieu exact et la ville où se déroule la compétition,
 - La date et l'horaire de début de la compétition,
 - Les catégories ("masculin", "féminine", "vétéran", "junior", "paradarts", "double" et "double féminine"),
 - La date de clôture des inscriptions avec un numéro de téléphone et un mail pour tout renseignement,
 - Bien préciser pour les coupes (comité et ligue) ou tournoi de ligue que c'est réservé aux licenciés FFD,
 - "IPNS" (Imprimé Par Nos Soins) (obligation imposée par la législation),
 - "Fédération Française de Darts : <http://www.ffdarts.com>",
- Il est conseillé, par la législation, de faire apparaître la mention "Ne pas jeter sur la voie publique".

ARTICLE 4

L'affiche, accompagnée de la feuille d'inscription (fournie par la Ligue Est de Fléchettes), d'un courrier de l'organisateur et éventuellement d'un plan d'accès doit être envoyée au moins 15 jours avant la date de la compétition et, au plus tard, le mercredi 10 jours avant la date de la compétition. La feuille d'inscription ne peut être modifiée. L'envoi de ces documents doit être réalisé par l'organisateur de la compétition et envoyer à tous les clubs de la Ligue Est de Fléchettes, au président de la Ligue Est de Fléchettes, au président des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ainsi qu'au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes.

> **Les moyens de communication ayant évolué, la Ligue autorise le simple envoi d'un courriel et une diffusion sur les réseaux sociaux qui semblent satisfaire l'ensemble des personnes concernées.**

ARTICLE 5

Pour un open de comité et pour un tournoi de ligue, la date limite des inscriptions est fixée au vendredi précédent la compétition. Pour la coupe de ligue, la date limite des inscriptions est fixée au mercredi précédent la compétition.

Le règlement des droits d'inscription se fera auprès du club organisateur à l'arrivée des joueurs avant le début de la compétition.

GOFE (Grand Open Final de l'Est)

= Masters de Ligue

ARTICLE 1

Le Grand Open Final de l'Est est une compétition ouverte aux joueurs licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ayant au moins 1 point au classement de la ligue de leur catégorie.

ARTICLE 2

L'organisateur est tenu de respecter le cahier des charges pour l'organisation d'une compétition en vigueur au sein de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 3

L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral, tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match.

ARTICLE 4

Les inscriptions sont clôturées le mercredi précédent la compétition. Les feuilles d'inscription doivent obligatoirement être adressées à l'adresse postale de la personne figurant sur le document. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai.

ARTICLE 5

Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans le cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 7

Dans l'ensemble des six catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double,
- phase finale : au meilleur des 7 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finale de la catégorie "masculin" qui se jouent au meilleur des 9 manches.

ARTICLE 8

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures. La compétition commence par les catégories "double" qui doivent être achevées avant le début de la compétition de la catégorie "masculin" et "vétéran".

ARTICLE 9

Les compétitions des catégories "féminine", "junior" et "vétéran" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement des compétitions "double" et "double féminin". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

La compétition de la catégorie "masculin" débute à 13 heures 30. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 11

Les licenciés souhaitant jouer en "vétéran" doivent le préciser sur la feuille d'inscriptions où les conditions d'âge sont précisées. À partir de 8 inscrits dans cette catégorie, un vétéran masculin doit faire le choix de jouer en "vétéran" ou en "masculin". Seule les féminines peuvent joueuse dans la catégorie "féminine" et "vétéran".

À moins de 8 inscrits vétérans, cette catégorie se joue dès la fin des poules masculines et féminines. À partir de 8 inscrits, elle se joue à 13 heures 30 en fonction des cibles et des féminines disponibles. Cependant, aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 12

La feuille informatisée des résultats doit être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes et aux directeurs sportifs (ou directeurs sportifs adjoints) des Comités de la Ligue.

ARTICLE 13

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité d'appartenance du club organisateur ou à tout directeur sportif (ou directeur sportif adjoint) d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 14

La répartition **minimum** des coupes, trophées ou lots est la suivante (8 coupes ou trophées au minimum) :

	MASCULIN	FÉMININE	VÉTÉRAN	JUNIOR	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	1	1	1	1	2	2
2 ^{ème}						
TOTAL	1	1	1	1	2	2

ARTICLE 14

Le barème des points comptant pour le championnat de ligue est le suivant :

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}	33 ^{èmes}
ROUND ROBIN	33	27	22	18	15	13	11

Les points obtenus seront comptabilisés dans le classement de ligue et dans le classement national. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules sera réalisée à la suite de leurs reclassements en fonctions du nombre de matchs qu'ils auront gagné.

Les joueurs qui auront participé au G.O.F.E. se verront attribuer 9 points bonus pour la saison suivante.

ARTICLE 15

C'est à l'issue de ce tournoi que seront attribuées les titres de champion de ligue et les places aux Masters Nationaux.

ARTICLE 16

Suivant les décisions prise par la Fédération Française de Darts chaque saison, 5 masculins, 3 féminines, 4 doubles, 2 doubles féminins, 2 juniors et 1 vétéran devraient être qualifiées pour les Masters Nationaux individuels et doubles.

En masculin : les 3 premiers du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En féminine : la première du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En double : les 2 premiers du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En double féminin : la première du classement de ligue et le vainqueur du G.O.F.E.

En junior : le premier du classement de ligue et le vainqueur du G.O.F.E.

En vétéran : le premier du classement de ligue à l'issue du G.O.F.E.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : si les joueurs qualifiés par le classement de ligue sont invités par la Fédération Française de Darts, leurs places seront attribuées en fonction du classement de la Ligue Est de Fléchettes.

Si les finalistes du G.O.F.E sont invités(es) par la Fédération Française de Darts ou sélectionnés(es) par le classement de ligue, leurs places seront attribuées suivant le classement de la Ligue Est de Fléchettes.

BARÈME FÉDÉRAL D'ATTRIBUTION DES POINTS

INTERNATIONAL

OPEN INTERNATIONAL	Élimination directe	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}	33 ^{èmes}	65 ^{èmes}
		57	48	40	33	27	22	18	15

NATIONAL

MASTERS NATIONAUX	Round Robin	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}				33 ^{èmes}				
		57	48	40	33	27	Matchs gagnés en phase qualificative				Matchs gagnés en phase qualificative				
							4	3	2	1	0	4	3	2	1
		57	48	40	33	27	22	18	15	13	11	9	7	5	3
		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}	33 ^{èmes}	65 ^{èmes}						
COUPE DE FRANCE	Tournoi A	48	40	33	27	22	18	15	13						
	Tournoi B	11	9	7	5	3	1			3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	48	40	33	27	22	18	15		11		9		7	

COUPE NATIONALE OPEN FÉDÉRAL		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}	33 ^{èmes}	65 ^{èmes}						
	Tournoi A	40	33	27	22	18	15	13	11						
	Tournoi B	9	7	5	3	1				3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	40	33	27	22	18	15	13		9		7		5	
CHAMPIONNAT DE LIGUE	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}
	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

LIGUE

MASTERS REGIONAUX	Round Robin	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}	33 ^{èmes}						
		33	27	22	18	15	13	11						
COUPE DE LIGUE *		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}							
	Tournoi A	27	22	18	15	13	11							
	Tournoi B	9	7	5	3				3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	27	22	18	15	13	11	9		7		5		
OPEN DE LIGUE *		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}							
	Tournoi A	22	18	15	13	11	9							
	Tournoi B	7	5	3	2				3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	22	18	15	13	11	9	7		5		3		
CHAMPIONNAT DE COMITÉ	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}						
	11	9	7	5	4	3	2	1						

COMITÉ

COUPE DE COMITÉ		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}	17 ^{èmes}							
	Tournoi A	22	18	15	13	11	9							
	Tournoi B	7	5	3	2				3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	22	18	15	13	11	9	7		5		3		
OPEN DE COMITÉ *		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{èmes}	5 ^{èmes}	9 ^{èmes}								
	Tournoi A	18	15	13	11	9								
	Tournoi B	7	5	3					3 victoires en poule	2 victoires en poule	1 victoire en poule			
	Round Robin	18	15	13	11	9	7		5		3			

Les compétitions de LIGUE et de COMITÉ sont majorées d'1 point de participation non divisible pour chacun des participants.